



ASSETAÏ

Association pour l'Etude de l'Aïkido

Loi 1901

Groupe Gérard BLAIZE

31, rue de la Hallebarde

60300 - SENLIS

Tél. : 03.44.53.65.17 / 06.08.74.09.32

ASS. ET.AÏ de SENLIS – Règlement intérieur.

1* - L'Association pour l'Etude et l'Enseignement de l'AÏKIDO et Disciplines Affinitaires (ASS.ET.AÏ) a pour but l'enseignement, l'étude et la pratique de l'Aïkido, art martial Japonais, ainsi que les disciplines affinitaires qui utilisent des techniques à mains nues et avec des armes (bâton sabre de bois....) Bojutsu, Setaï.

2* - La cotisation est annuelle pour les membres actifs :

Elle comporte l'admission à l'association ainsi que la licence fédérale.

Nous rappelons que si la licence est aussi une assurance Responsabilité Civile, il convient en ce qui concerne les mineurs, que les parents ne se méprennent pas et sachent précisément où commencent les responsabilités du club (en la personne de son Président), et quelles en sont les limites.

L'Association a pour but l'enseignement de l'Aïkido voir Art 1 du présent règlement.

Les parents sont et demeurent cependant responsables de leurs enfants mineurs jusqu'à leur prise en charge effective par un responsable du club.

Lorsque les enfants se rendent seuls au lieu d'entraînement, les parents doivent leur avoir donné des consignes sur le comportement à suivre en cas d'absence ou de retard du professeur : personne à contacter numéro de téléphone etc.

Quand un entraînement est terminé(les parents doivent connaître les horaires).

Le mardi de **18 heures à 19 heures BOJUTSU** (le bâton de l'AÏKIDO)
de **19 heures à 21 heures AÏKIDO**

Le mercredi de **19 heures à 21heures 15 AÏKIDO**

Le samedi de **15 heures à 17 heures 30 AÏKIDO**
de **17 heures à 18 heures BOJUTSU** (le bâton de l'AÏKIDO)

Une fois par mois (le dernier dimanche de chaque mois)

De 9 heures à 11 heures AIKIDO).

Il est demandé aux parents d'être présent pour récupérer leurs enfants.
Les pratiquants doivent venir aux entraînements avec la tenue adéquate et éviter de détenir des sommes d'argent importantes, ou des objets de valeur (bijoux, montre de marque...) pour lesquels le club ne saurait être tenu responsable en cas de disparition.

3* - L'hygiène :

Soyez propres intérieurement et extérieurement, ongles coupés courts, Keiko gi (vêtement d'entraînement japonais) propre, pieds et mains lavés, ... etc.

4* - Dans les vestiaires :

On y revêt son Keiko gi et pour pour les titulaires de Dan le Hakama.
On n'y laisse aucun objet de valeur (l'association dégage toute responsabilité en cas de vol).
On évite le chahut.

5* - Dans le DOJO (lieu où l'on pratique) :

On salue le DOJO en entrant et en sortant.
Le déplacement des vestiaires aux Tatami se fait en Zori, ou chaussons de sport, pour éviter de salir ensuite les tapis (Tatami).

6* - Le comportement :

Il doit être respectueux envers les autres membres de l'association. Le respect l'étiquette des dojo d'arts martiaux est le premier pas vers l'apprentissage de l'Aïkido.
Tout discours politique ou religieux est à éviter afin de ne pas perturber les cours.

7* - Sur les tatami (tapis où l'on pratique) :

Il faut être cordial, attentif et respectueux avec les autres élèves, même débutants.

8* - les retard :

A éviter autant que possible....
Néanmoins, en cas de retard, la participation au cours se fera le plus discrètement possible, afin de ne pas gêner les élèves déjà présents sur les tapis, ni les explications du professeur.

9* - Aux élèves :

Tout membre qui perturbe les cours, ou laisse apparaître une attitude négative envers l'enseignement transmis pourra être suspendu ou exclu de l'association sans reversement de cotisation.

Toutes ces règles ne sont pas pour donner une sensation désagréable; mais tracent par leur respect le chemin du progrès dans l'étude de l'Aïkido

Fait à Senlis
Le 10/02/2004

Le Bureau directeur

Président :



Secrétaires

trésorier

